

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du mercredi 27 octobre 2021

Délibération N°2021-10-04

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

17 NOV. 2021

ARRIVEE
5

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-et-un
En exercice : 16	Le vingt sept octobre à dix-huit heures trente
Délégués présents : 7	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII de Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD
Suppléants (avec voix) : 3	
Suppléants (sans voix) :	
Pouvoirs : 2	
Titulaires excusés : 3	
Titulaires absents : 4	Date de convocation et d'affichage : 20 octobre 2021
Votes exprimés : 12	
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à M. Mâchard), Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET (pouvoir à Mme Cecon), Monsieur Emmanuel GEORGES, Madame Odile MONTANT, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Roland NEYROUD	
Délégués suppléants :	
▪ <i>Avec voix :</i> Monsieur Hervé BOUEDEC, Monsieur François RICHER, Monsieur Philippe JACQUESON	
▪ <i>Sans voix car titulaires présents :</i>	
▪ DELEGUES EXCUSES : Monsieur Patrice PRIMAULT, Marie-Christine GLANDUT, SGRAZZUTTI Catherine	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Julian MARTINEZ, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : CONVENTION AVEC LE CDG 74 POUR RECOURIR A LA PRESTATION PAIE A FAÇON

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil syndical que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie CDG74, propose une prestation « Paies à façon », dont l'objet est d'assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le traitement informatisé des rémunérations.

L'objectif de cette mission facultative est de proposer l'élaboration des paies en fonction des éléments transmis par les collectivités dont les étapes principales sont :

- confection des paies des élus et des agents, quel que soit leur statut ;
- transmission des bulletins de salaire, des états liquidatifs récapitulatif par catégorie de personnel, des états des charges diverses, des états récapitulatifs de fin d'année ;
- préparation du mandatement de la paie : envoi des fichiers des virements et du mandatement,
- envoi des données sociales DSN via le portail Net entreprises.

Cette mission « Paies à façon » présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, gestion des déclarations sociales et recentrage de la fonction RH de la collectivité vers des missions de management et d'organisation des services.

Le Président précise que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation de 12 euros par mois et par bulletin ; le premier mois de paie étant facturé à 20 euros par mois et par bulletin (ce qui inclut le paramétrage du logiciel de paie, la saisie de tous les éléments personnels et de carrière des agents rémunérés).

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Président à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'adhérer au service « Paies à façon » du CDG74 à compter du 01 janvier 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec le CDG74 annexée à la présente délibération ;
- **DECIDE** de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture de St. Julien en Genevois le _____ Et de sa publication le _____
--

Préfecture de la Haute-Savoie
SCOD / Pôle accueil courrier
17 NOV. 2021
ARRIVEE
5

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves Mâchard

